



LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE.

1^{er} JUIN 1982 / VOL. 1, NO. 10

LES 25 ANS DE LA FENIÈRE



Le Théâtre d'été LA FENIÈRE célèbre cette année son 25^e anniversaire. Il s'agit du plus vieux au Canada et l'Ancienne-Lorette est fière de l'avoir sur son territoire. Récemment, la Ville a tenu à souligner cet événement et on voit ici le maire Marcel Pageau qui offre au fondateur et propriétaire de La Fenièrre, monsieur Georges Delisle, le livre de l'écrivain loretain Lionel Allard "L'Ancienne-Lorette" ainsi qu'un porte-clés à l'effigie de la municipalité. De plus, lors de la première, un hommage particulier a été rendu à monsieur Delisle et le maire Marcel Pageau lui a alors remis les armoiries de la Ville.

SOMMAIRE

Concours Maisons Fleuries



Les états financiers



Les détecteurs de fumée



Mise au point du maire



Enquête auprès des locataires



Juin à l'Ancienne-Lorette



Disco pour les jeunes à
l'Amphiglace les 11 et 24

un seul et même numéro

LOISIRS

871-3434

AMPHIGLACE

RÉCUPÉRATION DU VERRE

Une première aura lieu très bientôt à l'Ancienne-Lorette. Notre ville a été choisie pour une expérience que plusieurs attendent avec impatience. D'ici la fin de juillet, on installera sur les terrains de l'Hôtel de Ville un dépôt pour le verre qui viendra s'ajouter à celui déjà en place pour le papier journal.

Ce projet pilote est rendu possible grâce à une subvention de 19 630\$ du Gouvernement fédéral dans le cadre du programme "Jeunesse Canada au Travail". La nouvelle a d'ailleurs été annoncée par le député libéral fédéral de Louis-Hébert, M. Dennis Dawson. La subvention est remise à "Recyclage Québec", un organisme à but non lucratif.

Ce projet consiste à effectuer une recherche sur les systèmes de cueillette et de traitement du verre; à élaborer les critères de choix d'un tel système; à concevoir les différents éléments nécessaires à la cueillette et au traitement du verre tels les conteneurs, ainsi que des modifications à apporter aux camions et aux équipements d'entrepôt et finalement à faire une évaluation du projet pilote.

C'est le conseiller André Roy qui a mené à bien ce projet et le choix de l'Ancienne-Lorette, par Recyclage Québec, est basé sur le succès remporté depuis plus d'un an avec le dépôt pour le papier journal ainsi que l'intérêt de la Ville dans sa lutte contre le gaspillage et la protection de l'environnement.

Si l'expérience s'avère concluante, d'autres dépôts seront installés à l'Ancienne-Lorette et dans d'autres municipalités. Dans l'édition de juillet, nous reviendrons sur le sujet.

JOURNÉE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

La journée du 29 mai était décrétée "Journée du Loisir et de la Culture" dans le but de souligner les efforts et les réalisations du secteur loisir et culture et également rendre hommage aux nombreux bénévoles qui y participent.

Il s'agissait cette année d'une deuxième expérience et dès 9 heures le matin, une foule significative était présente pour le début des activités. Il y en avait pour tous les goûts, c'est-à-dire: spectacle du Corps de cadets de l'Ancienne-Lorette; mini-spectacle de ballet classique; gymnastique et expression corporelle ainsi que représentation des Sénateurs.

De plus, environ 15 organismes de la ville ont monté un kiosque afin d'informer les personnes présentes de leur rôle dans la société. Une dizaine d'artistes locaux ont également présenté quelques-unes de leurs oeuvres.

Bref, ce fut une journée intéressante et enrichissante et cette initiative deux fois couronnée de succès se répétera sans doute l'an prochain. La réalisation de cet événement repose sur la participation des nombreux bénévoles, la Ville de l'Ancienne-Lorette par un don de 1 000\$ et de nombreux commanditaires qui ont généreusement contribué au succès de cette journée.

HORAIRE HÔTEL DE VILLE

Pour les mois de juin, juillet et août, l'Hôtel de Ville sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Il en sera de même pour le Service des Loisirs.

Saviez-vous que le 4 février 1889, le Conseil municipal de l'Ancienne-Lorette donnait son appui au projet de construction du pont de Québec? Saviez-vous aussi que la Gare de Lorette en bas de la Côte de l'aéroport a été construite en 1912?

Source: Lionel Allard

LE MOT DU MAIRE



Chers concitoyens,

Tel que démontré lors du récent dépôt des états financiers 1981, la santé financière de l'Ancienne-Lorette est excellente.

En effet, en cette période de crise économique, d'inflation et de taux d'intérêt élevés, terminer une année financière avec un excédent des revenus sur les dépenses de 475 148\$, c'est une performance qui mérite d'être soulignée.

Avec le budget d'opération approuvé pour 1981, plus des revenus imprévus provenant des taxes, 119 098\$ (nouvelle évaluation foncière) et des revenus d'intérêt de l'ordre de 258 984\$, nous avons pu acquiescer, sans avoir recours à des emprunts, des frais de refinancement totalisant 104 000\$ et une répartition additionnelle de 118 954\$ pour des travaux exécutés il y a quelques années par l'ex-Bureau d'Assainissement des eaux du Québec métropolitain.

Nous avons aussi réalisé un "ménage" dans les finances de la municipalité en créant une réserve de 60 000\$ pour couvrir en partie les frais de refinancement en 1982; en réduisant de 300 000\$ la dette à long terme; en limitant les règlements d'emprunts à 530 000\$ en 1981, d'où une réduction du financement requis dans les années futures. De tels règlements totalisaient 1 470 000\$ en 1980. Cet assainissement de nos finances a aussi signifié l'abandon d'une pratique courante et dispendieuse, soit le recours à des emprunts temporaires pour administrer la municipalité en attendant des entrées d'argent. La ville avait été dans l'obligation d'effectuer de tels emprunts pour une somme de 1 203 000\$ en 1980.

Avec des actifs de 19 791 000\$, un service de la dette à long terme atteignant 28,57% du budget en 1981, alors que la norme limite acceptable par le ministère des Affaires municipales se situait à 35,1%, nous pouvons conclure que les finances de la ville de l'Ancienne-Lorette sont saines.

Je tiens à féliciter tous ceux qui ont contribué à obtenir un tel résultat, et plus particulièrement mes collègues du conseil municipal, le directeur général, le trésorier, les chefs de service et les employés de la municipalité. Tous ont fait preuve de réalisme, de modération, et ce, sans diminuer l'importance et la qualité des services aux contribuables. Méritent aussi des félicitations, les administrateurs et les bénévoles qui travaillent au service des Loisirs et de l'Amphiglace. Ils ont respectivement enregistré des surplus de 1 646\$ et 109\$.

LA PÉRIODE ESTIVALE

Avec l'arrivée prochaine de l'été, de la période la plus propice aux vacances, aux loisirs de plein air, nous planifions individuellement depuis déjà quelques semaines nos activités, en plus de procéder au nettoyage et à la mise au point de notre équipement pour la pêche, le golf, la bicyclette, la piscine familiale, etc.

Terrains de jeux: Nous avons fait la même chose au niveau municipal et notre service des Loisirs est prêt à accueillir jeunes et moins jeunes dans tous nos terrains de jeux. J'invite particulièrement les parents à inciter les jeunes à s'inscrire et à participer aux nombreux sports d'équipes et par la suite à venir aux terrains de jeux pour les encourager et les motiver.

Je profite de l'occasion pour féliciter et remercier, au nom de la population de l'Ancienne-Lorette, tous les bénévoles qui œuvrent au sein de notre service des Loisirs. Sans ces personnes, la municipalité serait dans l'impossibilité d'offrir un tel service à la population.

Eau: Grâce à la discipline et au civisme de ses citoyens, l'Ancienne-Lorette n'a pas encore connu de problème d'approvisionnement d'eau comme certaines municipalités du Québec métropolitain. Continuons à être prudents dans l'utilisation quotidienne de cette richesse et nous n'aurons pas à subir les inconvénients d'un rationnement, d'une hausse substantielle des coûts d'approvisionnement, de l'imposition d'une réglementation sévère pour l'arrosage des gazons, jardins ou le remplissage des piscines.

PROPRETÉ

La semaine annuelle du nettoyage est chose du passé. Vous avez fait le ménage du printemps de votre maison et de votre terrain, nous avons ramassé les "monstres" et autres objets qui vous encombraient, les rues et trottoirs ont été balayés et lavés, notre ville est propre, propre, propre, gardons-la ainsi.

Merci.

Marcel Pageau
maire

VOTRE CONSEILLER TOUJOURS PARLE

ANDRÉ CÔTÉ QUARTIER ST-PAUL



Le 2 juillet 1958, naissait à l'Ancienne-Lorette un Théâtre d'été nommé "LA FENIÈRE".

Monsieur Georges Delisle, président fondateur, prenait l'initiative de faire du renouveau dans le domaine théâtral en créant dans une grange (rénovée) de la rue St-Paul (coin du Moulin) un théâtre d'été qui aux dires de quelques-uns ne pourrait survivre que très peu de temps.

Aujourd'hui, juin 1982, La Fenièrte fête son vingt-cinquième anniversaire de fondation et cela, toujours dans la même ville soit celle de l'Ancienne-Lorette.

Monsieur Delisle qui, avec sa vaste expérience de créateur né dans le domaine du théâtre et de son désir de vaincre, a su se faire respecter autant de la part des artistes, que des spectateurs et des journalistes.

Rappelons-nous quelques souvenirs du passé. 1958, la première production était "OSCAR" de Claude Magnier. 1966: premier permis d'alcool accordé à un théâtre dans la région de Québec. 1967, aménagement de la nouvelle grange de La Fenièrte (rue St-Clement) et la pièce qui a tenu le plus longtemps l'affiche "PASSE-PASSE" qui a donné lieu à 127 représentations, et a attiré 21 923 spectateurs. 1973, le Ministre des Affaires culturelles, M. Claire Kirkland Casgrain, honorait officiellement monsieur Delisle pour ses 15 ans de vie du Théâtre La Fenièrte.

Depuis le début des hostilités, le Théâtre La Fenièrte a joué 96 pièces, engagé 668 comédiens, a donné 2291 représentations et a attiré 504 958 spectateurs.

Si depuis 25 ans La Fenièrte a permis à 668 comédiens de faire valoir leurs talents, je crois qu'il serait bon de se remémorer quelques noms célèbres qui y ont participé tels que les René Arthur, Pauline Bureau, Yvon Dufour, Michel Forget, Robert Gadouas, Georges Groulx, Marie Tifo, André LaChapelle, Camil Ducharme, etc...

Devant tous ces succès passés, monsieur Delisle a donc décidé de nous présenter cette année 3 magnifiques pièces qui ont fait rire et pleurer bien des spectateurs antérieurement. La première s'intitule "COEUR DE PAPA", comédie en 2 actes de Jean Barbeau (15 mai au 24 juin). La deuxième pièce du 26 juin au 5 août sera une comédie en 3 actes de Maurice Hennequin intitulée "MON BÉBÉ". Pour clore la saison du 7 août au 19 septembre une comédie en 2 actes de Jean Marsan "LES FILLES" qui a été jouée en 1971 avec l'excellente comédienne Gisèle Galichan, qui a accepté de reprendre son rôle.

Profitant de l'occasion qui m'est offerte, j'aimerais souhaiter à monsieur Delisle et à toute sa troupe le plus grand des succès pour l'année en cours et celles qui suivront. Sincères remerciements pour toutes ces heures de détente que vous nous avez offertes dans le passé et surtout d'avoir fait connaître notre Ville à autant de gens du Québec que de l'extérieur.

Félicitations à Mme Michaud, notre nouvelle Brigadière Scolaire (coin Notre-Dame-Napoléon) et mes remerciements très particuliers à monsieur Norbert Paradis d'avoir effectué ce travail pendant nombre d'années.

À tous ceux et celles qui prendront des vacances durant la saison estivale, je vous en souhaite de merveilleuses tout en vous demandant d'être très prudents.

André Côté, conseiller

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Le concours "MAISONS FLEURIES" est maintenant ouvert et toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire au moyen du bulletin qui apparaît ci-dessous avant 16 heures le 23 juin. Le jugement aura lieu au début d'août. D'autres bulletins de participation sont disponibles à l'hôtel de Ville, Centre Jardin Hamel et Quincaillerie Gauvin, ces deux derniers commerces étant les donateurs de trophées aux gagnants de certaines catégories. Lesdits trophées y sont d'ailleurs exposés. Service d'Arbres Guilmont remet également un trophée qui est en montre dans le hall de l'hôtel de Ville.

Aucun montant n'est exigé pour l'inscription. Toutefois, certaines obligations doivent être respectées, c'est-à-dire: la propriété doit être située à l'Ancienne-Lorette; tous les éléments à juger doivent être vu de la voie publique et finalement, il est important d'avoir effectué un minimum d'embellissement.

Les critères d'évaluation sont les suivants: plantes en bonne santé, exemptes de maladie; variété dans les coloris; étagement de la végétation; recherche de formes précises dans les plates-bandes; intensité de fleurissement s'étendant aux bâtiments secondaires, aux aiens de repos et au potager; mariage des arbres et des arbustes; conifères et fleurs; existence d'un souci de protection du sol et des espèces fragiles par des espèces plus robustes; qualité de la taille des arbustes et des arbres; netteté du parterre; utilisation de compléments esthétiques à la décoration florale tels pierres, lumières ou eau; habileté à surmonter les difficultés inhérentes à la disposition de la maison, au site, au degré d'ensoleillement de même qu'à l'exiguïté du terrain.

Les membres du Comité d'embellissement, le Conseil de Ville ainsi que les employés de la municipalité ne peuvent participer à ce concours.

Cette année, le Comité d'embellissement est formé de mesdames Denise Forest et Nancy Parent, messieurs Damien Gagnon, Armand Dubé, Denis Côté et Jean-Louis Brown, président. Le conseiller Jacques Fauchon en est également membre et responsable.

Toute personne intéressée à oeuvrer au sein dudit comité peut communiquer son nom à l'hôtel de Ville, 872-9811.

Pour chacune des trois (3) premières catégories, trois (3) prix de 100\$, 50\$ et 25\$ sont attribués de même qu'une plaque souvenir. Les catégories "UNIFAMILIAL" et "COMMERCE" reçoivent en plus un trophée. Le gagnant du "PLUS BEL ARBRE" reçoit en plus d'un trophée, la somme de 25\$ et une plaque souvenir. Un montant de 25\$ sera aussi attribué pour chacune des autres catégories. Comme l'an dernier, d'autres prix et trophées pourront s'ajouter à ceux déjà mentionnés.

IMPORTANT: Une même adresse peut être inscrite dans plusieurs catégories.

Les trophées seront identifiés au(x) nom(s) des récipiendaires et confiés à leur garde jusqu'en mai 1983.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(à déposer à l'hôtel de Ville avant le 23 juin 1982, 16 heures)

NOM: _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: _____ TÉLÉPHONE: _____

- CATÉGORIES:**
- | | |
|----------------------------|--|
| 1. UNIFAMILIAL | 6. ROCAILLE |
| 2. MULTIFAMILIAL | 7. HAIE |
| 3. COMMERCE | 8. PELOUSE |
| 4. LE PLUS BEL ARBRE | 9. POTAGER |
| 5. PLATE-BANDÉ | 10. BOÎTE À FLEURS OU JARDINIÈRE |

Note: La plaque souvenir remise aux gagnants portera le(s) nom(s) inscrit(s) sur le bulletin.

EN BREF...

● **JARDIN COMMUNAUTAIRE:** Les intéressés peuvent donner leur nom à l'Hôtel de Ville à 872-9811. Selon le nombre de candidats, leur répartition sur le territoire et l'intérêt manifesté, le Comité d'embellissement étudiera ce qu'il est possible de faire. C'est gratuit.

● **CAMPAGNE DE SÉCURITÉ:** Des nouvelles affiches seront bientôt installées en ville pour sensibiliser automobilistes, motocyclistes, cyclistes et piétons à l'importance de la sécurité chez nous. Ces affiches porteront l'inscription suivante: "Bien se conduire pour mieux vivre".

● **LES FÊTES:** Les personnes désireuses d'organiser des fêtes à l'occasion de la St-Jean-Baptiste et de la Confédération peuvent recevoir l'aide et les conseils du Service des Loisirs. Il s'agit de téléphoner à 871-3434. Les gens qui désirent fermer des rues à ces occasions devront toutefois communiquer avec la police à 872-9818.

● **DU TRAVAIL POUR LES ÉTUDIANTS:** La Ville encourage les Loretains à faire appel aux étudiants pour diverses tâches durant les vacances. Le travail est rare pour eux et tous les citoyens peuvent utiliser les services de l'équipe volante des étudiants. Détendez-vous et faites travailler les jeunes. Pour plus de détails: Centre d'emploi du Canada pour étudiants à 694-7242.

● **LES ÉGOUTS:** En tout temps, il est défendu de jeter de l'huile ou divers solvants dans les égouts. Les raisons sont évidentes et il en va de votre sécurité.

● **HÔTEL DE VILLE FERMÉ:** Les 24 juin et 1er juillet, les bureaux de l'hôtel de Ville seront fermés.

Les licences de bicyclettes sont maintenant en vente au Service de la Protection publique du lundi au vendredi de 16 heures à 17 heures 30 et le samedi de 12 heures 30 à 17 heures 30 au montant de 1,00\$ pour deux (2) ans.

LES ÉTATS FINANCIERS

L'année financière 1981 se termine avec un résultat très intéressant pour les contribuables de la municipalité.

En effet la Ville termine son exercice financier 1981 avec un surplus de 475 148\$ réparti de la façon suivante: 463 462\$ du revenu de plus que prévus et 11 686\$ de dépenses en moins.

Au niveau des revenus, les principaux écarts se situent au poste des revenus d'intérêts soit 258 984\$ et aussi au poste des revenus de taxes soit 119 098\$ de plus que prévu. Ces revenus de taxes proviennent de nouvelles évaluations dont l'importance n'était pas connue au moment de la préparation du budget 1981.

En ce qui concerne les dépenses, il faut ajouter à l'écart de 11 686\$ de dépenses en moins, les sommes payées en plus à même le budget de l'année soit la quote-part additionnelle de 118 954\$ du B.A.E.Q.M. ainsi que des frais de refinancement de l'ordre de 104 000\$, ce qui signifie que des économies d'environ 234 000\$ ont été réalisées dans l'ensemble du budget.

Parmi les principales raisons qui ont permis ce résultat, il faut mentionner le non remplacement des employés malades, les économies réalisées au poste intérêts sur emprunts

par une bonne synchronisation des entrées et des sorties d'argent et ceci suite à des directives données aux chefs de services de retarder les achats importants le plus possible. Un hiver clément a permis aussi des économies appréciables et finalement, les directives données aux chefs de services de limiter les dépenses au strict nécessaire. Ces différentes mesures ont permis d'obtenir les résultats qui sont maintenant connus.

Il est important de souligner qu'en 1979, la Ville avait 3 269 749\$ d'obligations à émettre, en 1980 le montant d'obligations à émettre était de 1 470 256\$ alors qu'au 31 décembre 1981 il ne restait plus que 530 331\$ d'obligations à émettre. Ces obligations à émettre concernent des travaux exécutés en tout ou en partie et qui sont financés temporairement en attendant l'émission d'obligations. C'est donc dire que l'augmentation du fardeau fiscal pour le service de la dette s'atténue graduellement et que le plan quinquennal d'immobilisations produit les bénéfices escomptés lors de l'élaboration de ce programme.

Gilles Kirouac, O.M.A.
Trésorier.

DÉBOURSEZ-VOUS PLUS DE 25% DE VOTRE REVENU POUR VOUS LOGER?

D'ici les prochaines semaines, une enquête aura lieu au niveau de tous les locataires résidents de l'Ancienne-Lorette. Cette enquête socio-économique a pour but de connaître le nombre de familles qui doivent déboursier plus de 25% de leurs revenus pour se loger et ainsi suggérer aux organismes communautaires du milieu les différents programmes à mettre sur pied susceptibles de convenir aux besoins des locataires demeurant à l'Ancienne-Lorette. Ladite enquête est effectuée grâce à une subvention du Gouvernement fédéral de l'ordre de 4 292\$ accordée à l'Office municipal d'habitation dans le cadre du Programme d'emploi pour étudiants durant l'été 1982.

De plus, avec l'entrée en vigueur de la Loi 105 sur la démocratie municipale, les municipalités doivent, chaque année, constituer une annexe à la liste électorale afin de tenir à jour une liste de locataires qui pourraient se prononcer sur les règlements d'urbanisme.

Des étudiants se rendront donc dans chaque famille, à compter du 14 juin, afin de recueillir les renseignements sui-

vants: nom du locataire, adresse, profession, date de naissance, date d'occupation du logement, nom et numéro de téléphone du propriétaire et autres informations nécessaires.

Ces étudiants recueilleront également les données nécessaires pour établir des statistiques relativement à l'enquête socio-économique mentionnée au premier paragraphe. À ce sujet, il va sans dire que personne n'est dans l'obligation de répondre. Cependant, les citoyens qui voudront bien y collaborer sont assurés de bénéficier de la plus grande confidentialité. L'enquête débute le 14 juin et devrait, en principe, prendre fin le 9 juillet. Si au plus tard le 30 juin, des familles n'avaient pas été visitées ou contactées, elles sont priées de communiquer avec l'OMH à 872-3544. Le directeur de l'Office municipal d'habitation, monsieur Marcel Godin demande la collaboration de tous les locataires et organismes communautaires afin de mener à bien cette enquête. Celle-ci n'a rien à voir avec le "dossier du Fichier central sur les locataires" de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec.

MAIRE SUPPLÉANT



Pour les prochains quatre mois, c'est le conseiller André Roy du quartier St-Jean-Baptiste qui agira comme maire-suppléant. Il succède à l'échevin Jacques Fauchon du quartier Des Pins qui vient de terminer son mandat.

L'INSTALLATION DU DÉTECTEUR DE FUMÉE

Dans l'édition de mai, nous avons illustré la façon de bien installer un ou plusieurs détecteurs dans une maison en tenant compte de plans divers. Ce mois-ci, nous retiendrons deux genres d'installation dans des maisons multifamiliales. Le symbole "X" indique l'endroit suggéré. Toutefois, les pompiers sont toujours à la disposition de la

population à 872-9818 pour la conseiller. Afin de réduire les fausses alarmes, il est préférable de ne pas installer un détecteur aux endroits suivants: cuisine, salle de bain ou salle de lavage, endroit susceptible de présenter un haut taux d'humidité et dans une pièce où l'on retrouve un foyer.

L'EAU C'EST DE L'OR

Les usages l'été

Usages extérieurs

(Arrosage, lavage d'auto, remplissage de piscine)

30%

Usage de la chasse d'eau

30%

Lavage du linge, de la vaisselle, ménage

20%

Bains et douches

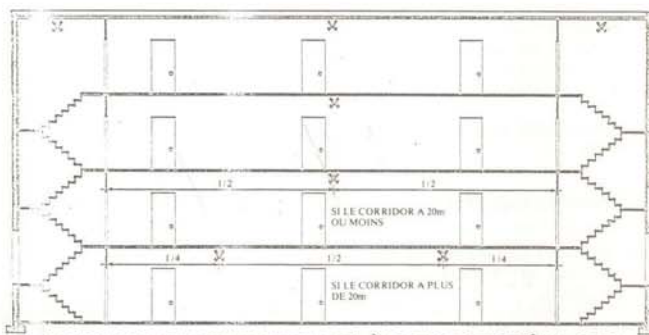
19%

Alimentation personnelle

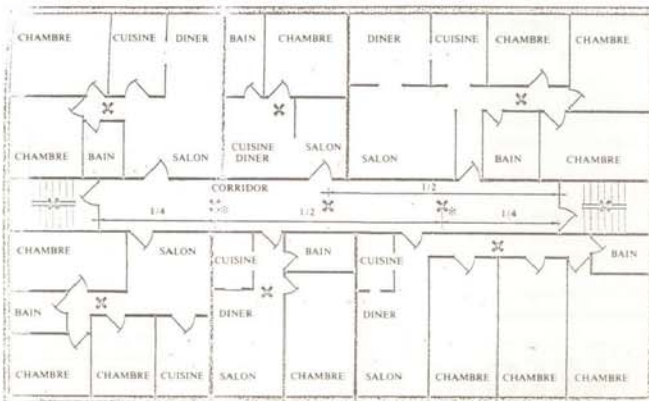
1%



Une illustration qui parle par elle-même.



MAISON MULTIFAMILIALE À PLUSIEURS ÉTAGES



PLUSIEURS LOGEMENTS SUR LE MÊME ÉTAGE

TOITURE DE L'AMPHIGLACE: MISE AU POINT DU MAIRE

À la suite d'un sondage effectué auprès de la population par le Comité des Payeurs de Taxes, le maire Marcel Pageau a tenu à apporter quelques précisions. Lors de la séance du 17 mai il a fait la lecture d'un texte en réponse à certaines affirmations du Comité en question. Le Conseil a de plus voté pour la publication intégrale de la mise au point de M. Pageau.

Cher(s) contribuable(s),

J'ai pris connaissance d'un document intitulé "Le Comité des Payeurs de Taxes vous consulte sur la toiture de l'Amphiglace" et signé par monsieur Émile Loranger qui se dit président du comité. Ce document qui a été distribué dans les foyers contient des demi-vérités, des simplifications à outrance et même des faussetés. Cela est d'autant plus grave qu'il a été diffusé partout dans la municipalité et qu'il était facile pour toute personne de bonne foi de vérifier les faits avant de faire circuler des faussetés.

Ce dossier a pris une nouvelle tournure quand, en octobre 1979, la municipalité a appris pour la première fois que la toiture de l'Amphiglace n'était pas conforme aux normes du Code national du Bâtiment, pour la région, en ce que la géométrie de la toiture favorisait un chargement de neige désaxé, c'est-à-dire que la géométrie de la toiture favorisait un chargement de neige non uniforme, donc non sécuritaire. Une telle situation rendait nécessaire le renforcement de l'arche du toit. Jusqu'à cette époque, tous les intervenants au dossier, à savoir l'entrepreneur, l'architecte, l'ingénieur, le fournisseur, avaient indiqué à maintes reprises à la municipalité que la toiture était conforme et que l'Amphiglace pouvait être utilisé dans danger.

Suite à une mise en demeure adressée aux intéressés, l'entrepreneur, l'architecte, l'ingénieur et le fournisseur Archidrome ont communiqué à la municipalité toutes sortes de propositions pour corriger la situation. À chaque fois qu'une proposition semblait devoir être retenue, l'une des parties en soumettait une nouvelle qu'elle disait plus pratique et moins coûteuse.

Après de multiples tergiversations, et comme rien de concret n'aboutissait de ces discussions, la municipalité a dû prendre ses responsabilités et faire faire une expertise pour décider des correctifs appropriés. Parallèlement, une action fut instituée pour réclamer le remboursement du coût des travaux de correction et du coût des expertises.

Affirmer par conséquent que "Bien qu'un contrat en bonne et due forme le stipulait, il s'avéra après vérification que l'Amphiglace ne répondait pas aux normes du Code national du Bâtiment et monsieur Pageau a quand même accepté de payer la facture en totalité" est contraire aux faits car cela laisse entendre que le maire ou l'administration du temps savait, au moment du paiement en 1972, que l'Amphiglace ne répondait pas aux normes, alors que ce fait n'est devenu connu qu'en 1979.

Le tract signé par le Comité des Payeurs de Taxes est d'autant plus surprenant que tous les faits ont été exposés en détail dans l'action intentée par la municipalité, action qui est un document public et qui a été déposée dès juin 1981. Ou bien le Comité des Payeurs de Taxes n'a pas vérifié les faits avant de faire circuler des faussetés, ce qui est très grave, ou bien il a sciemment rapporté les faits de façon erronée, ce qui est encore plus grave.

De même la solution préconisée par le Comité des Payeurs de Taxes (2ème solution), de tenter d'obtenir un jugement avant de procéder aux travaux, dénote une irresponsabilité grave, sinon une incompréhension complète de ce dossier. Outre la difficulté d'obtenir un jugement fondé uniquement sur un estimé, et outre le fait que le document laisse entendre qu'il faudrait fermer de façon "temporaire" l'Amphiglace (en se gardant bien de dire pendant combien de temps), cette affirmation du Comité des Payeurs de Taxes est contradictoire à la solution qu'il préconise lui-même. Ou bien en effet les travaux de corrections sont nécessaires ou bien ils ne le sont pas. Or, selon les experts consultés par la ville, de tels travaux s'im-

posent et les experts consultés par les défenseurs le reconnaissent eux aussi. Il y va de la solidité même de la toiture et de la sécurité des usagers. Connaissant ces faits, on imagine facilement la responsabilité de la municipalité envers les nombreuses personnes qui fréquentent l'Amphiglace pendant la saison d'hiver de sorte que ce serait faire preuve d'une irresponsabilité totale que de fermer les yeux.

Par ailleurs, envisager une fermeture "temporaire" n'est pas une solution. Compte tenu des délais inévitables devant la Cour, le jugement final peut ne pas être obtenu avant quelques années, surtout dans l'hypothèse d'un appel. Dans ce contexte, une fermeture de l'Amphiglace est impensable.

Dans tout ce dossier, la municipalité et l'administration de l'époque sont victimes des événements et c'est d'ailleurs ce qui a été allégué dans l'action contre l'entrepreneur, l'ingénieur, l'architecte et le fournisseur. S'il y a eu erreur, ce fut celle des défenseurs et non celle de la municipalité. Dans ce contexte, il est inutile d'accuser d'erreur et même de négligence les administrateurs de l'époque qui ont agi de bonne foi et qui sont également des victimes. Il est inutile également de refuser de voir la réalité en face et de chercher des solutions qui n'existent pas. En réalité, la municipalité n'a pas le choix et c'est ce qu'elle a dénoncé dans l'action. La municipalité a donc pris ses responsabilités et engagé des experts qui ont fait un travail sérieux, à un coût abordable et qui ont suggéré une solution, laquelle, de toutes les hypothèses avancées jusqu'à maintenant, s'avère la plus économique et la plus facile d'exécution.

Il serait beaucoup plus à l'avantage de la municipalité, pour le succès même des procédures déjà entreprises, que le Comité des Payeurs de Taxes appuie l'administration dans sa démarche qui est la seule approche sensée, sérieuse et responsable.

Marcel Pageau
Maire

JUIN À L'ANCIENNE-LORETTE

- Début de l'horaire d'été à l'Hôtel de Ville et au Service des Loisirs. Les bureaux seront ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.
- Réunion du Conseil de Ville à 20h à l'Hôtel de Ville.
- Disco pour les jeunes à 20h à l'Amphiglace.
- Début de l'enquête socio-économique sur les locataires de l'Ancienne-Lorette (voir article en page 3).
- Séance du Conseil à 20h à l'Hôtel de Ville.
- Disco organisée pour les jeunes par les Loisirs à l'Amphiglace à compter de 20h.
- Hôtel de Ville fermé en raison de la St-Jean-Baptiste. Il en sera de même le 1er juillet pour la Confédération.
- Date limite pour aviser l'Office Municipal d'Habitation si, comme locataire, vous n'avez pas reçu la visite des enquêteurs. Il s'agit de téléphoner à 872-3544.

ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therrien	872-4528
Baseball des Jeunes:	Pierre Thérout	872-2555
Cadets:	Armand Cloutier	872-2684
Club photos Anc.-Lor.:	J.C. Paquet	872-3957
Scouts et guides,		
19e groupe:	Colette Morin	871-5963
G.E.C.C.:	Pauline Labbé	871-4588
Groupe Aventure Nature:	René Hamel	872-2769
Hockey Mineur:	Jimmy Lemelin	872-3281
Patinage Artistique:	Paul-Émile Naud	872-7048
Patinage Sportif:	Raymond Deblois	872-3972
Ringuette:	Claude Plamondon	872-9602
Rythmo-Son:	Gilles Pageau	872-3547
Sénateurs (Les)	André Larochelle	872-6431
Ski de Fond:	Richard Naud	871-1220
Soccer:	Armand Beaupré	872-7258
Tennis:	André Verret	872-9507

ORGANISMES PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
A.F.E.A.S.	Nicole Marcoux	872-6681
Âge d'Or:	Mme Gemma Gauvin	872-7380
Cercle des Fermières:	Diane Drolet	872-3225
Chambre de Commerce:	Jean-Marie Moisan	872-2944
Chevaliers de Colomb:	Rodrigue Baron	651-7991
C.L.S.C. Laurentien:	René Lavardière	872-0881
Club Richelieu:	Patrice Tailleux	872-2585
Filles d'Isabelle:	Lucille Morin	843-8889
Mouvement Couple et Famille:	Claude Jacques	872-1108
Service d'entraide		
Rayon de Soleil:	Jocelyne Jourdain	872-0881
St-Vincent de Paul:	Madeleine Gosselin	872-1633

SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais	872-9811
Greffier et Contentieux:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Mignault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kiroisac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Léopold Savard	872-9818
Contrôle des chiens:	Bob Plante	872-2266
Ambulance:	Léopold Savard	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
Amphiglace (Aréna)		871-3434
Office Municipal		
d'Habitation:	Marcel Godin	872-3544
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913

CONSEIL MUNICIPAL

Maire:		
Marcel Pageau		872-2170
CONSEILLERS:		
Quartier 1 (St-Jacques)		
Paul-André Robitaille		872-2774
Quartier 2 (Notre-Dame)		
André Lessard		872-7371
Quartier 3 (St-Paul)		
André Côté		872-9670
Quartier 4 (St-Olivier)		
Jean-Roch Côté		872-6294
Quartier 5 (St-Jean Baptiste)		
André Roy		872-3326
Quartier 6 (Des Pins)		
Jacques Fauchon		872-3277



LE LORETTAIN

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.
IMPRESSIONS: St-Romuald Offset (1977) inc., St-Romuald, P.Q.